

MASTER PROFESSIONNEL
Entraînement, préparation physique, mentale et management du sport

Tableau de répartition des enseignements et contrôle des connaissances

SEMESTRE 3						
Libellés des UE	CM	TD	TP	ECTS	Type examen	Coef.
UE1 Méthodologie de l'entraînement 1) Méthodologie et élaboration des charges de travail dans l'entraînement sportif. Aspects généraux - le problème de l'énergétique et la récupération - le problème de la structure musculaire et la récupération 2) Méthodologie et élaboration des charges de travail dans l'entraînement sportif. Aspects spécifiques à différentes disciplines - les exigences techniques et la charge de travail dans différentes disciplines - les exigences stratégiques et la charge de travail dans différentes disciplines - classification des situations d'entraînement et rapports aux exigences spécifiques de la compétition	27	12		5	1 écrit 3h CT	5
	6	6				
	6	6				
	6					
	6					
	3					
UE3 Evaluation, instrumentation, contrôle et suivi des facteurs de la performance	16		15	4	1 écrit 3h CT	4
UE4 Les outils informatiques au service de la conception et du contrôle de l'entraînement	4		21	4	1 examen sur ordinateur 1h CT	4
UE5 Coaching et performance mentale	32			5	1 écrit 4h CT ou dossier	5
UE9 Techniques quantitatives de gestion : aide à la prévision, aide à la décision tant stratégique qu'opérationnelle, optimisation de l'organisation, ...	18	6		4	1 écrit 3h CT ou dossier	4
UE10 Marketing des services sportifs et comportement des consommateurs	27	6		4	1 écrit 3h CT	4
UE12 PROJETS TUTORES		15	30	4	CC	4
TOTAL SEMESTRE 3	124	39	66	30		30

SEMESTRE 4						
Libellés des UE	CM	TD	TP	ECTS	Type examen	Coef.
UE2 : La planification de l'entraînement et des compétitions - les connaissances théoriques liées à la planification - aide à la conception avancée de plans d'entraînement - la planification au travers d'exemples pratiques - les caractéristiques, les contraintes et la planification des compétitions	27 9 9 9	9 9		5	1 écrit 3h - CT	5
UE6 : Economie du sport - Analyse socio-économique du sport	24			4	1 écrit 3h CT ou dossier	4
UE7 : Droit et sport, fiscalité des organisations sportives	24			4	1 écrit 3h CT ou dossier	4
UE8 : Analyse financière dans les organisations sportives - analyses de bilans et de comptes de résultats, élaboration de budgets de trésorerie, calcul des soldes intermédiaires de gestion, ...	18	6		4	1 écrit 3 h CT ou dossier	4
UE11 : Gestion des ressources humaines et management des organisations sportives (UE commune avec la spécialité Isos)	30	9		4	1 écrit de 3 h en CT ou 1 dossier	4
- analyse stratégique des organisations sportives	6	3				
- « coaching » d'une équipe « bénévoles-salariés » dans le milieu associatif	6	3				
- Management stratégique et gouvernance sportive dans le secteur des collectivités territoriales	6	3				
- Management et GRH dans les organisations sportives professionnelles (intervenants professionnels)	12					
UE13 STAGE (300 HEURES) ET MEMOIRE				9	Rapport de stage et soutenance de mémoire	9
TOTAL SEMESTRE 4	123	24		30		30
TOTAL S3/S4 SOIT 376 h étudiant	247	63	66	60		60

UE FACULTATIVES						
<p>Ces UE de spécialisation ne sont pas obligatoires. Elles permettent d'obtenir une qualification supplémentaire qui sera mentionnée sur le diplôme</p> <p>Elles peuvent être suivie en plus des UE normales afin d'améliorer la moyenne générale et permettre à l'étudiant d'obtenir une meilleure mention au diplôme</p> <p>Elles peuvent aussi remplacer une UE parmi celles appartenant aux modules Entraînement ou Management et ceci au choix de l'étudiant. Dans ce cas, elle représente le même nombre d'ECTS que l'UE remplacée. Ceci ne peut s'effectuer qu'après accord du responsable de formation</p>						
Libellés des UE	CM	TD	TP	ECTS	Type examen	Coef.
UE14 : Préparation physique de l'athlète de haut niveau	75				1 écrit 3 h CT	
Cet approfondissement correspond à une partie des enseignements du diplôme universitaire de préparateur physique						
Les bases de l'entraînement de la vitesse	15					
L'entraînement de la force	15					
Les techniques d'amélioration de la détente (la « pliométrie »)	15					
L'amélioration des qualités aérobies	15					
La planification de l'entraînement	15					

UE15 : Préparation mentale de l'athlète de haut niveau et gestion de son environnement Cet approfondissement correspond aux enseignements du diplôme universitaire de « coaching et performance mentale » et ne nécessite aucune dotation en HETD					1 écrit 3 h CT	
1 – Les incontournables de la profession de coach	28					
2 – Les techniques et outils spécifique du coaching et de la préparation mentale (1 ^{ère} partie)	32					
3 – Les stratégies mentales de l'action performante (1 ^{ère} partie)	21	21				
4 – Les stratégies mentales de l'action performante (2 ^{ème} partie)	21	21				
5 – Les stratégies mentales de l'action performante (3 ^{ème} partie)	30					
6 – Les stratégies mentales de l'action performante (4 ^{ème} partie)	4	30				
7 – Les techniques spécifiques en milieu d'entreprise : situation de management	23					
8 – Coaching individuel et de groupe : diagnostique et évaluation		3				
UE 16 : Management et communication (UE du Master 2 recherche SPMS)	30				1note de synthèse CC	
- Consommation sportive	10					
- Stratégies d'influence dans les relations professionnelles	10					
- Expertise nationale et internationale des organisations sportives	10					

LABORATOIRES D'ACCUEIL

Pour la valence management, les étudiants travaillent avec les enseignants-chercheurs du laboratoire « Socio-Psychologie et Management du Sport » (SPMS) de l'UFR STAPS.

Pour la valence entraînement, ils travaillent avec le CEP de la Faculté des Sciences du Sport /UFR STAPS (adossé au laboratoire INSERM) dans le domaine de la préparation physique, avec le laboratoire « Socio-Psychologie et Management du Sport » (SPMS) pour la préparation psychologique.

LABORATOIRES D'APPUI

- . Centre d'Expertise de la Performance (DERTTECH) spécialisé dans le domaine de la préparation physique,
- . Laboratoire « Socio-Psychologie et Management du Sport » (SPMS),
- . Laboratoire « Motricité et Plasticité » INSERM U887.

Modalités de contrôle des connaissances

1 - Sessions d'examen

Pour la 1^{ère} session, les examens peuvent être organisés tout au long de l'année au fur et à mesure que les cours de chaque UE sont terminés. -Une 2^{ème} session est organisée en JUIN au minimum 4 semaines après les derniers examens de la 1^{ère} session.

Chaque cas d'absence prolongée sera examiné par la commission d'examens.

* Les demandes exceptionnelles d'autorisation d'absence devront parvenir au **Secrétariat 15 jours avant la période concernée.**

Sont considérées comme absences justifiées :

- le certificat médical précisant le repos à la chambre (doit être fourni dans les 3 jours)
- une convocation à un examen officiel, une compétition ou un stage de haut niveau.

D'une session à l'autre, et d'une année à l'autre, l'étudiant peut conserver toutes les notes obtenues supérieures ou égales à 6/20 dans chaque UE. A la 2^{ème} session, il est convoqué aux épreuves pour lesquelles il n'a pas obtenu de note, ainsi qu'à celles où il n'a pas obtenu la moyenne. Dans ce dernier cas, s'il a 7/20 ou plus, il n'est pas obligé de se présenter et ses notes de 1^{ère} session seront alors maintenues. S'il se présente à la 2^{ème} session, la note de la 1^{ère} session est remplacée par la note de la 2^{ème} session.

Quand un étudiant choisit de repasser une UE, et qu'il est entré dans la salle d'examens, on considère qu'il passe la 2^{ème} session dès le moment où les sujets sont distribués. La règle édictée plus haut au second paragraphe s'applique dès lors.

La validation des stages s'effectue sur attestation de la personne ressource appartenant à l'organisation qui reçoit l'étudiant et de l'enseignant de l'UFR STAPS chargé du suivi.

2 - Assiduité : Régime salarié et athlète de haut niveau

TP et TD sont obligatoires.

La justification des absences dues aux compétitions ou à une activité salariée est examinée par le responsable du diplôme. Les autorisations ne peuvent être qu'exceptionnelles.

3 – Descriptif des examens

Voir tableau page précédente

4 - Validation du M2

Le diplôme est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (S3 + S4) égale ou supérieure à 10/20

CAPITALISATION

Chaque UE est affectée d'un coefficient et d'une valeur en Crédits Européens

Une UE est validée et capitalisée, c'est à dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée $\geq 10/20$ par compensation entre les notes de chaque matière de l'UE.

Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquies les Crédits Européens correspondants.

Les éléments (matières) constitutifs des UE non validées, ayant une valeur en Crédits Européens, sont également capitalisables si les notes obtenues à ces éléments sont $\geq 10/20$.

COMPENSATION

Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle S3 et S4 est calculée à partir de la moyenne des notes des UE du semestre affectées des coefficients. A l'intérieur de chaque semestre, les UE sont compensables entre elles.

Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est $\geq 10/20$.

De plus, une compensation sera calculée entre les deux semestres S3 et S4 du M2.

STAGES MEMOIRES

La validation du stages s'effectue sur attestation de la personne-ressource appartenant à l'organisation qui reçoit l'étudiant et après accord de l'enseignant de l'UFR STAPS chargé du suivi. Le mémoire fait l'objet d'une soutenance devant un jury. Le mémoire ne pourra être soutenu qu'après accord du directeur de mémoire.